

Le Conseil administratif

Dossier traité par :
J. Urfer 022 899 10 39
j.urfer@veyrier.ch
Réf.310.25.003

Association des Intérêts de Vessy
Case postale 23
1234 Vessy

Veyrier, le 25 février 2022

Entrée en force de l'autorisation de construire pour la « Maison de Vessy »

Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier du 20 décembre 2021 dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

Nous vous informons que le site internet de la commune a été mis à jour afin que les informations relatives aux futures modifications des lignes de transport public sur la commune soient accessibles aux habitants. Nous vous invitons dès lors à consulter le site veyrier.ch à l'adresse suivante : https://veyrier.ch/mobilite_faq/.

Pour répondre à votre interrogation, le Conseil administratif est favorable à l'amélioration de la desserte et de la cadence des bus sur le territoire communal prévue par le Plan d'actions des transports collectifs (PATC).

Nous regrettons toutefois l'abandon de la ligne 8 sur le tronçon de la route du Stand-de-Veyrier et de la route de Veyrier et doutons de la faisabilité du passage de la ligne 49 sur le chemin du Bois-Gourmand, mais force est de constater que ce chemin est la seule alternative permettant de desservir le plateau de Vessy.

Par ailleurs, selon l'office cantonal des transports, pour se rendre à Cornavin depuis l'arrêt Vessy-Stand-de-Tir, par exemple, le temps de parcours sera identique, voir inférieur à aujourd'hui, même si un transbordement sera nécessaire. Ainsi, avec le déploiement du PATC, la gare sera atteinte en 25 minutes en prenant le BHNS en direction de Pont-Rouge puis le CEVA ou en 35 minutes en retournant en direction de Veyrier pour prendre la ligne 8 ou la ligne 20.

L'offre de transports collectifs va donc être complétée et les habitants seront globalement mieux desservis à l'avenir. Pour mémoire, nous vous rappelons que la commission du Grand Conseil chargée d'étudier la pétition "Sauvons le bus 8 Veyrier-Tournettes !" a conclu à une amélioration de la desserte pour Veyrier et a refusé le renvoi de ladite pétition au Conseil d'Etat.

Au vu de ce qui précède, nous ne pouvons que vous réitérer notre engagement à poursuivre les discussions avec l'Office cantonal des transports, en particulier concernant la ligne 8, mais vous devez comprendre que notre marge de manœuvre est très faible.

Pour finir, notre volonté est toujours d'organiser une séance d'information dans les meilleurs délais, mais nous ne maîtrisons pas l'agenda de l'ensemble des acteurs concernés. Nous reviendrons vers vous dès qu'une date aura pu être convenue.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.



Aline Tagliabue
Conseillère administrative



Christian Robert
Conseiller administratif